



Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, femmes handicapées citoyennes avant tout.

Communiqué

18 décembre 2018

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA), dont le but est de promouvoir la place des femmes handicapées dans la société afin qu'elles soient pleinement citoyennes, considère que la pénalisation des « clients de services sexuels » de la loi d'avril 2016 est une avancée pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes. **Elle s'oppose donc à la demande de dépenalisation de la question prioritaire de constitutionnalité remise au Conseil constitutionnel.**

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir **lutte contre la marchandisation des corps** et la mise à disposition du corps des femmes (la majorité des personnes prostituées) et des hommes pour satisfaire les « besoins soi-disant irrépessibles » des hommes.

La raison avancée d'atteinte à la « liberté d'entreprendre » est un faux argument : les « travailleurs et travailleuses du sexe » comme elles et ils s'identifient **ne sont pas « libres d'entreprendre »** car elles et ils sont dans leur immense majorité des victimes de la traite, parfois même mineures, qui les contraignent à se prostituer et/ou des personnes victimes de violences. Les proxénètes exploitent la vulnérabilité de femmes en situation précaire ou déstabilisées. FDFA s'inquiète que des sites de prostitution de personnes handicapées se développent sur Internet. Parler de métier est un abus ; vendre des « services sexuels » n'est pas une profession : il n'y a ni formation, ni progression de carrière... Qui proposerait cet « emploi » à une ou un jeune ?

La prostitution s'exerce dans **un contexte de violences contre les personnes prostituées, de la part des proxénètes, comme de la part des « clients »**. Tous les ans, des personnes prostituées sont maltraitées, violentées, battues, tuées. Ce n'est pas depuis la loi de 2016 que ces violences ont lieu, mais elles sont inhérentes au système prostitutionnel lui-même.

Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir a pris fermement position, depuis de nombreuses années, **contre le projet d' « assistance sexuelle »** que réclament certains hommes handicapés. Car le recours à des « assistant.es sexuel.les » formé.es et rémunéré.es n'est rien d'autre que de la prostitution parée d'une aura émotionnelle de bienveillance et d'acte caritatif.

FDFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 2 rue Aristide Maillol – 75015 PARIS

Tél.: 01 45 66 63 97 courriel : contact@fdfa.fr

SIRET 450 195 615 00015 – APE 8810B

<http://www.fdfa.fr>



Association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir, femmes handicapées citoyennes avant tout.

Seule l'interdiction d' « achat de services sexuels » de la loi de 2016 permet de stopper cette demande. Ainsi la remise en cause de la « pénalisation » serait une ouverture pour les promoteurs de l'« assistance sexuelle » et pour les « aidants proxénètes » de toutes les prostitutions.

La QPC posée au Conseil constitutionnel par le Conseil d'État constitue un véritable cheval de Troie des partisans des violences prostitutionnelles faites aux femmes et aux personnes handicapées en particulier. **Responsabiliser « les acheteurs », signifier qu'on ne peut pas acheter le corps d'une ou d'un autre sont une priorité pour lutter contre les violences.**

FDFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 2 rue Aristide Maillol – 75015 PARIS
Tél.: 01 45 66 63 97 courriel : contact@fdfa.fr
SIRET 450 195 615 00015 – APE 8810B
<http://www.fdfa.fr/>